

# Évolution des aides énergie-eau

Mise en place au 1<sup>er</sup> octobre 2023  
d'une nouvelle répartition des compétences  
entre le fonds de solidarité logement (FSL) départemental  
et la Caf de Loire-Atlantique.



## Pour qui ?

Une aide à destination des locataires et propriétaires rencontrant des difficultés de paiement.

## Pour quoi ?

Payer les impayés de factures d'eau ou d'énergie quelle que soit leur nature (électricité, gaz, fuel, bois, pellets/granulés, bouteille de gaz).

## Documents de référence

- Pour le FSL : règlement intérieur et fiche technique FSL énergie/eau.
- Pour la Caf : règlement intérieur d'action sociale.



**Pour qui ?**

Personnes seules ou en couple  
ayant un quotient familial Cnaf/MSA  
**inférieur ou égal à 750 euros.**

Familles allocataires avec enfant(s)  
ayant un quotient familial Cnaf  
**supérieur à 750 euros.**

**Quelles conditions ?**

La demande peut être réalisée  
**directement par le ménage**  
ou accompagnée  
par un **travailleur social.**

La demande doit être réalisée  
dans le cadre d'un accompagnement  
par un **travailleur social.**

**Quel montant ?****Forfait énergie**

Quotient familial	Personne seule ou couple (forfait de base)	Forfait par enfant supplémentaire
inférieur à 450 € (FSL)	350 €	150 €
compris entre 450 € et 750 € (FSL)	200 €	100 €
supérieur à 750 € (Caf) + accompagnement par un travailleur social	200 €	100 €

**Forfait eau**

Quotient familial	Personne seule ou couple (forfait de base)	Forfait par enfant supplémentaire
inférieur à 450 € (FSL)	200 €	75 €
compris entre 450 € et 750 € (FSL)	100 €	50 €
supérieur à 750 € (Caf) + accompagnement par un travailleur social	100 €	50 €



Le forfait est versé à concurrence du montant de la dette  
sous forme de subvention au fournisseur énergie/eau.

**Bon à savoir**

En cas d'information sur une situation de précarité énergétique  
(récurrence des demandes d'aide...), le service local d'intervention  
pour la maîtrise de l'énergie (Slime), dispositif préventif, doit être sollicité :  
**slime44@loire-atlantique.fr**